

---

**Neuvième Assemblée**  
**Genève, 24-28 novembre 2008**  
Point 13 de l'ordre du jour provisoire  
**Examen des demandes présentées**  
**en application de l'article 5**

**DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI PRESCRIT POUR ACHEVER  
LA DESTRUCTION DES MINES ANTIPERSONNEL CONFORMÉMENT  
À L'ARTICLE 5 DE LA CONVENTION**

**RÉSUMÉ**

Demande présentée par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord\*

1. Les seules zones minées qui sont sous la juridiction et le contrôle du Royaume-Uni se trouvent dans les îles Falkland.
2. Le Royaume-Uni demande une prolongation pour la période maximale de dix ans, compte tenu du délai jugé nécessaire pour toute opération de déminage, ainsi qu'il ressort du tableau 1 du résumé de l'étude sur le terrain des îles Falkland menée par l'Université Cranfield. Un tel délai s'explique par la complexité du déminage sur ces îles. Il est impossible d'engager un programme de déminage tant que l'étude de faisabilité sur l'enlèvement des mines terrestres dans les îles Falkland n'avait pas été effectuée. Celle-ci a été achevée en octobre 2007.
3. Le Royaume-Uni examine à présent activement les solutions possibles en matière de déminage qui y sont présentées. Les résidents des îles Falkland ont été régulièrement consultés tout au long de l'étude de faisabilité et les décisions à prendre le seront en concertation avec le Gouvernement des îles Falkland.
4. Au cours du conflit de 1982, plusieurs zones ont été minées dans les îles Falkland, territoire britannique d'outre-mer. Le Gouvernement argentin a fait savoir à l'ONU que ses forces armées y avaient apporté quelque 20 000 mines antipersonnel et 5 000 mines antivéhicules.
5. Environ 1 855 mines ont été enlevées des zones minées et détruites depuis le conflit. À cela s'ajoute la destruction de stocks comprenant environ 3 000 mines immédiatement après le conflit.

---

\* Document soumis après la date prévue, dès qu'il a été reçu par le secrétariat.

6. Le Royaume-Uni estime à un peu plus de 20 000 le nombre de mines des deux types (mines antipersonnel et mines antivéhicules) qui restent dans des zones minées. Au total, ces 117 zones (y compris quatre zones qui pourraient contenir des mines) représentent une superficie légèrement supérieure à 13 km<sup>2</sup>, soit 0,1 % seulement des terres utilisées pour l'agriculture. Les zones minées qui subsistent sont très diverses: plages de sable, dunes, montagnes, éboulis, tourbières sèches, humides et marécageuses, pâturages, etc. Certaines, très isolées, ne sont même pas accessibles à des véhicules 4 x 4; on ne peut actuellement y accéder qu'au moyen de véhicules à chenilles.

7. Conformément au paragraphe 2 de l'article 5 de la Convention, les 117 zones sont marquées tout au long de leur périmètre, surveillées régulièrement et protégées par de solides clôtures, afin d'empêcher effectivement les civils d'y pénétrer. Ces mesures permettent de réduire au minimum la menace à laquelle est confrontée la population civile. L'engagement actif d'un détachement de l'unité britannique d'élimination des munitions explosives dans des opérations ordinaires de surveillance visant à récupérer les mines susceptibles de poser des problèmes permet de réduire sensiblement les risques tout en limitant l'impact éventuel sur la communauté. Les mines antipersonnel n'ayant fait aucune victime civile depuis plus de vingt-cinq ans, nous estimons que l'impact humanitaire est négligeable. Cela dit, une action éducative ne cesse d'être menée tant à l'intention des militaires que des civils de l'île pour les sensibiliser aux risques présentés par les mines sur les plans de la santé et de la sécurité.

8. En 2001, le Royaume-Uni et l'Argentine sont convenus de réaliser une étude de faisabilité conjointe sur l'élimination des mines terrestres dans les îles Falkland. Le Resilience Centre de l'Université Cranfield a été choisi par les deux Gouvernements pour mener à bien certaines des tâches prévues, notamment une étude sur le terrain. Le rapport établi sur ce sujet a mis l'accent sur les difficultés à surmonter, qu'il s'agisse de l'environnemental ou de la remise en état, sur les contraintes climatiques et sur les faiblesses de l'infrastructure locale et a recommandé de procéder à des essais pendant deux ans. Cette période d'essai permettrait d'évaluer l'utilité de divers matériels et techniques tant en vue d'une action de déminage que de mesures de déminage et de mesures de confiance, de déterminer la combinaison optimale de techniques et d'équipements à employer dans chaque zone minée, de mesurer l'impact sur l'environnement de chacune des solutions possibles et d'examiner l'éventail des mesures de régénération des tourbières susceptibles d'être appliquées pour chaque technique de nettoyage. L'Université Cranfield a constaté que le nettoyage de toutes les zones minées serait difficile mais techniquement possible et prendrait au moins dix ans, sous réserve des résultats des essais.

9. Comme la demande l'indique clairement, l'impact humanitaire et socioéconomique des zones minées dans les îles Falkland est négligeable, contrairement à la situation d'autres zones minées dans le monde: une prolongation du délai prescrit n'aurait donc aucune répercussion négative.

10. Dans une déclaration faite le 9 mai 2008, le Gouvernement des îles Falkland a noté avec satisfaction que «les zones minées sont toutes protégées par des clôtures et n'occasionnent pas de difficultés sociales ou économiques à long terme pour les Falkland». Les habitants des Falkland ont en fait exprimé des préoccupations quant à l'impact social et économique négatif qu'aurait une opération de déminage en raison à la fois: a) de la désorganisation de l'infrastructure de leur petite communauté et des contraintes liées à la présence d'un grand nombre de démineurs et d'engins pendant une longue période; et b) des entraves à leur industrie touristique en plein essor

ainsi que des effets économiques néfastes qui en résulteraient (le tourisme est l'une des trois principales branches d'activité de l'île).

11. L'étude de faisabilité a mis en évidence les graves dommages écologiques qu'entraînerait une opération de déminage sur l'écosystème fragile des îles ainsi que les importantes mesures de remise en état qu'il faudra prévoir. Dans sa déclaration de mai, le Gouvernement des îles Falkland a précisé qu'il «devr[ait] prêter une grande attention à l'impact d'un déminage complet sur l'environnement».

12. Compte tenu des difficultés d'ordre environnemental, technique et géographique à surmonter dans les îles Falkland pour l'enlèvement des mines, une opération de déminage sera relativement coûteuse (de l'ordre de plusieurs millions de livres). Les habitants des îles Falkland en sont bien conscients et font observer dans leur déclaration de mai: «Nous préférons que l'argent serve à éliminer des mines terrestres dans des régions du monde qui en ont plus besoin. À l'appui de sa demande de prolongation, le Royaume-Uni a joint l'étude de faisabilité relative à l'élimination des mines terrestres dans les îles Falkland, l'étude sur le terrain réalisée par l'Université Cranfield, ainsi que la déclaration du Gouvernement des îles Falkland du 9 mai dernier.

13. Le nettoyage de toutes les zones minées fera l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) dans le cadre du processus de planification prévu dans la législation interne qui entrera prochainement en vigueur dans les îles Falkland. Des difficultés techniques empêchent de procéder à une EIE ordinaire, vu qu'il est quasiment impossible d'évaluer l'impact avant de connaître le contenu des champs de mines et de déterminer la méthode d'élimination. Avant l'EIE, une étude technique devra donc être réalisée pour chaque zone minée ou soupçonnée de l'être. L'EIE devra démontrer l'opportunité du projet et envisager les solutions de rechange applicables, les dispositions législatives et réglementaires et les directives de planification internationales, nationales et locales à mettre en œuvre, concernant notamment la diversité biologique et la conservation géologique, les études exploratoires et consultations antérieures ainsi que d'autres options ou façons de procéder. En concertation avec le Gouvernement des îles Falkland, le Royaume-Uni prendra ses décisions en se fondant sur les critères définis dans le tableau C4 (tableau relatif aux effets sur l'environnement, joint à la demande).

-----